



**EU-Africa Summit
Sommet UE-Afrique**

Bruxelles 2014 Brussels

QUATRIEME SOMMET UE-AFRIQUE

2-3 AVRIL 2014, BRUXELLES

DÉCLARATION

Introduction

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne (UE) et de l'Afrique, Président du Conseil européen, Président de la Commission européenne, Président de l'Union africaine (UA) et Présidente de la Commission de l'Union africaine (CUA), nous nous sommes réunis les 2 et 3 avril 2014 à Bruxelles. Nous avons choisi pour thème "Investir dans les populations, la prospérité et la paix", l'objectif étant de relever des défis communs et d'apporter des avantages concrets à nos citoyens, conformément à notre Stratégie conjointe Afrique-Union européenne. Conscients de la forte interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, guidés par les principes que nous partageons de partenariat d'égal à égal et de responsabilité commune, nous sommes particulièrement fiers de l'étendue et de la profondeur de notre partenariat, qui est profondément ancré dans les valeurs partagées de la démocratie, du respect des droits de l'homme, d'Etat de droit, de bonne gouvernance, ainsi que du droit au développement.
2. Nous réaffirmons notre attachement aux objectifs définis dans la Stratégie conjointe Afrique-UE adoptée lors de notre Sommet de Lisbonne en 2007. Nous prenons acte des progrès bien réels qui ont été accomplis, y compris dans la déclaration de Tripoli adoptée lors de notre troisième Sommet en 2010, et réaffirmons notre détermination à donner un nouvel élan à notre partenariat. Nous convenons de mobiliser des ressources à cette fin.
3. Depuis 2010, des événements importants se sont produits sur nos deux continents.
4. L'Afrique a accompli des progrès significatifs dans les domaines de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme qui restent cependant à consolider. Elle a connu une importante croissance économique : de plus en plus de pays atteignent un statut de pays à revenu intermédiaire et attirent toujours plus d'investissements étrangers. Toutefois, cette croissance n'a pas été suffisamment inclusive et reste inégale, que ce soit d'un pays à l'autre ou au sein des pays mêmes. Le continent continue à faire face à d'importants défis.

P R E S S E

L'Afrique célèbre le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'Unité africaine/Union africaine. L'occasion existe d'effectuer une transformation au niveau continental, régional et national qui permettra à l'Afrique de réaliser son potentiel, de réussir son intégration économique de manière durable, comme le prévoit le plan stratégique de la CUA 2014-2017 et l'Agenda africain de Transformation 2063. Ceci devra permettre à l'Afrique de devenir un acteur essentiel sur la scène mondiale.

5. L'économie de l'UE a subi une récession, mais elle a repris le chemin de la croissance en 2013. La création d'emplois restera un défi majeur et une priorité importante, en particulier pour offrir des possibilités d'emploi aux jeunes. L'UE a accompli des progrès importants dans le renforcement de l'architecture de son Union économique et monétaire, l'approfondissement de son marché unique, la mise en œuvre du traité de Lisbonne et l'adoption de réformes structurelles par ses États membres, afin de poser les jalons d'une croissance intelligente, durable et inclusive et aussi pour réglementer le secteur financier.
6. Nous sommes convaincus que la croissance sur nos deux continents sera mutuellement bénéfique: nos économies restent étroitement liées et nous ferons en sorte que la croissance de l'une contribuera à celle de l'autre. Nous sommes également convaincus que le commerce et l'investissement, ainsi qu'une intégration économique plus étroite sur chacun de nos continents permettra d'accélérer cette croissance.
7. Les populations doivent rester au cœur de notre partenariat; aussi nous engageons-nous aujourd'hui à leur offrir les possibilités dont elles ont besoin. Nous pourrions relever ces défis avec plus d'efficacité si nous agissons ensemble, dans l'intérêt de nos citoyens: telle est l'essence de notre partenariat. Notre programme commun aura pour raison d'être les populations, ainsi que la prospérité, la paix et la sécurité.

Paix et sécurité

8. Sans la paix et la sécurité, il ne saurait y avoir de développement ni de prospérité. En Afrique et en Europe, les conflits et l'instabilité peuvent ruiner tous les efforts que nous faisons pour réduire la pauvreté et accélérer la croissance. Nous nous engageons à garantir un environnement transparent, démocratique, responsable, pacifique pour ceux que nous représentons et à défendre nos valeurs et objectifs communs dans la poursuite de la bonne gouvernance, de la démocratie et de l'Etat de droit. Nous nous engageons à adopter et à respecter tous les droits et les principes énoncés dans les traités et chartes que nous avons respectivement signés -et ratifiés- et à œuvrer ensemble pour le respect de l'exigence de justice de nos peuples, de réconciliation, de respect du droit international, des droits de l'homme, d'égalité des sexes et de dignité.
9. Nous réaffirmons notre attachement à la paix et sécurité sur nos deux continents en conformité avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies.
10. Nous confirmons notre rejet de l'impunité et réaffirmons notre engagement à lutter contre celle-ci, au niveau national et international. Nous nous engageons à renforcer le dialogue politique sur la justice pénale internationale y compris la question de la juridiction universelle, dans les instances convenues entre les deux parties.

11. Nous soutenons fermement la vocation et l'engagement africain à assurer paix, sécurité et stabilité en Afrique dans le cadre de l'Architecture africaine pour la Paix et la sécurité (AAPS). En vue de renforcer les capacités africaines à prévoir et à prévenir ou répondre aux crises, nous nous engageons à opérationnaliser la Force africaine en attente et à reconnaître la Capacité Africaine de Réponse Immédiate aux Crises (CARIC) comme un dispositif transitoire et complémentaire à la Force africaine en attente, en vue de renforcer d'avantage la capacité de l'UA à répondre rapidement aux crises, ainsi que de renforcer le soutien au Système continental d'Alerte précoce. Nous apprécions le progrès accompli dans le renforcement des capacités de l'UA et des organisations régionales dans la gestion des crises sur le continent. Nous saluons le déploiement de missions de soutien à la paix par l'UA au Darfour (Soudan), en Somalie, au Mali et en République Centrafricaine, ainsi que les efforts collectifs visant à réduire les conflits dans la région des Grands Lacs et au Soudan du Sud. Nous rendons hommage à ceux qui ont perdu leur vies dans la lutte pour préserver la paix ou ceux qui ont souffert en tant que victimes de ces conflits.
12. Nous convenons de soutenir ces efforts visant à renforcer les capacités africaines en matière de paix et sécurité à travers l'ensemble des moyens à notre disposition, en mettant l'accent sur le développement des capacités. Cela devra permettre aux partenaires africains comme par exemple l'UA, les organisations régionales et des pays individuels, de mieux assurer paix et sécurité dans leurs régions respectives. La Facilité de Paix pour l'Afrique a joué un rôle crucial dans le soutien apporté aux missions de l'UA et à l'AAPS, c'est pourquoi nous nous accordons à maintenir le niveau de ressources disponibles à cet instrument et d'étudier les possibilités de réorienter ses objectifs, tout en le complétant à travers des ressources africaines. Conformément à son approche globale pour gérer les crises et leurs causes, et prenant en compte les expériences des missions et opérations Politique de sécurité et défense commune (PSDC) comme celles au Mali, au Niger, en République démocratique du Congo, en Somalie et en République centrafricaine, l'UE réaffirme son engagement à travailler en étroite collaboration avec l'Afrique dans le cadre de l'AAPS en soutien aux opérations africaines de maintien de la paix et plus généralement en appui aux efforts africains dans des domaines comme la réforme des secteurs de sécurité, la gestion des frontières, la consolidation de la paix, la reconstruction post-conflit ou la réconciliation, en fournissant du conseil, mentorat et formation. En outre, la fourniture d'équipements est une option soit en tant qu'action complémentaire aux missions et opérations PSDC soit comme mesure autonome.
13. Nous nous engageons à renforcer nos efforts communs pour lutter contre le terrorisme international, ses menaces connexes et la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des êtres humains, le trafic d'espèces sauvages, de ressources naturelles et le trafic de drogue.
14. Nous restons déterminés à combattre la dissémination d'armes légères et de petit calibre, ainsi que la prolifération des armes de destruction massive.
15. Nous continuerons à travailler ensemble pour lutter contre la pêche illégale et le déversement de déchets toxiques.
16. Nous nous engageons à coopérer plus étroitement afin de prévenir les crises et convenons par ailleurs de l'importance de s'attaquer aux racines de l'instabilité, de la fragilité et des conflits pour éviter leur résurgence et accélérer le redressement durable. conformément au Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat ainsi qu'aux initiatives de l'UA dans ces domaines. Nous soutenons la reconstruction de la paix post-conflit afin de garantir qu'après chaque conflit des efforts soient entrepris pour que les populations bénéficient des dividendes de la paix.

17. Nous soulignons l'importance d'intégrer tous les aspects du cycle du conflit, des actions préventives à la reconstruction post-conflit et de développement. Nous nous accordons sur le fait que la justice et la réconciliation nationale inclusive sont cruciales pour une paix durable et nous nous engageons à soutenir les efforts des partenaires africains et des organisations régionales à cet effet.
18. Nous réaffirmons notre volonté de protéger les femmes et les enfants touchés par les conflits armés, de prévenir les violences sexuelles qui affectent en particulier les femmes et les enfants et de promouvoir les politiques d'égalité entre hommes et femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et des crises et lors de toutes les étapes du processus de consolidation de la paix, conformément à la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325.
19. Nous sommes conscients qu'il importe tout particulièrement de lutter contre les menaces croissantes qui pèsent sur la sécurité maritime, incluant la piraterie. Nous reconnaissons les efforts internationaux déployés au large des côtes de la Corne de l'Afrique, parmi lesquels l'opération navale de l'UE ATALANTA joue un rôle essentiel. A cet égard, nous nous accordons à reconnaître qu'il importe de mettre également l'accent sur la lutte contre la pauvreté et le sous-développement en tant que causes possibles de la piraterie. De plus, nous nous sommes engagés à travailler ensemble pour soutenir la constitution de capacités locales maritimes et judiciaires en mesure de faire face à ces menaces, conformément à la stratégie maritime africaine intégrée 2050 et à la politique maritime intégrée de l'UE, à travers la mission PSDC EUCAP NESTOR et le renforcement de la coopération sous régionale à la fois dans la Corne de l'Afrique et dans le Golfe de Guinée, afin de parvenir à des résultats concrets. L'Afrique et l'UE reconnaissent et encouragent les initiatives prises par les Etats africains riverains de l'Atlantique en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans cet espace.
20. Dans la lutte contre ces menaces pour la paix et la sécurité sur nos deux continents, nous sommes conscients qu'il est d'une importance capitale que la communauté internationale agisse de concert. Par conséquent, nous réaffirmons que nous sommes déterminés à faire en sorte que les institutions multilatérales et les régimes prévus par les traités constituent les principaux cadres de la coopération internationale dans le domaine de la paix et de la sécurité. Une clé du succès réside dans une coopération étroite entre nous, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous régionales concernées, avec l'ONU et ses agences et avec d'autres mécanismes internationaux de coordination, comme le groupe de travail "G8++ Africa Clearing House".
21. Nous nous engageons à relever les menaces à la paix et la sécurité dans des domaines tels que le changement climatique, l'eau, l'énergie et la cyber sécurité qui ont une influence grandissante sur le développement économique et social.
22. De plus, nous reconnaissons le besoin de poursuivre la réforme des principaux organes des Nations Unies afin de rendre le système de l'ONU dans son ensemble plus efficient et transparent et l'adapter aux changements substantiels intervenus au sein de la communauté internationale et pour les Membres des Nations unies.

Prospérité

23. Nous nous engageons à mener des politiques, en associant les partenaires sociaux, qui créeront des emplois et qui stimuleront une croissance compatible avec la protection de l'environnement, inclusive, durable et de long terme sur les deux continents.

24. En Afrique, ces politiques doivent promouvoir la transformation économique basée sur l'agriculture, la croissance verte, l'industrialisation, l'apport de valeur ajoutée, le développement d'infrastructures économiques et le secteur des services. Nous soulignons l'importance de la bonne gouvernance au plus haut niveau et d'un environnement international favorable, incluant les institutions économiques et financières internationales, comme éléments contribuant à un développement et une croissance économique inclusifs et durables.
25. Nous coopérerons plus étroitement dans le domaine de la politique maritime, spécialement la croissance bleue, la protection de l'environnement et de la biodiversité marins, le transport maritime et de la sécurité et de la sûreté maritime.
26. L'UE et l'Afrique sont déterminées à adopter, à Paris en 2015, un accord juste, équitable et juridiquement contraignant dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le changement climatique et guidé par ses principes qui s'appliquera à toutes les parties et entrera en vigueur en 2020 au plus tard. Cet accord devrait avoir une portée plus universelle et plus efficace pour produire des résultats en termes d'atténuation, d'adaptation, de financement, de mise au point et de transfert de technologies, de transparence des mesures ainsi que de soutien et de renforcement des capacités. L'UE et l'Afrique s'engagent à initier ou intensifier leurs préparatifs domestiques pour leurs contributions prévues et déterminées au niveau national en vue d'atteindre l'objectif ultime de la Convention et de les communiquer suffisamment en amont de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties pour le premier trimestre 2015, pour les parties prêtes à le faire. L'UE est déterminée à soutenir l'Afrique à cet égard.
27. L'UE reconnaît que les pays développés devraient continuer à mobiliser des financements publics à des niveaux croissants depuis la période de financement du démarrage rapide conformément à leur engagement conjoint de mobiliser 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020 à partir d'une large variété de sources de financement, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris de sources alternatives, dans le contexte de l'adaptation et de l'atténuation, et de la transparence dans la mise en œuvre.
28. L'UE continuera à soutenir les pays africains à préparer des stratégies nationales et régionales pour un développement résilient au changement climatique et sobre en émissions de carbone afin de renforcer la résilience de leurs économies au changement climatique, en particulier dans des secteurs comme l'agriculture et l'accès aux énergies durables et renouvelables dans le contexte de l'initiative des Nations Unies "Energie durable pour tous".
29. Nous reconnaissons la vulnérabilité et les défis spécifiques auxquels sont confrontés les petits Etats insulaires en voie de développement (SIDS) dont certains sont en Afrique. Nous prenons note de la tenue prochaine de la Conférence internationale organisée en leur faveur par les Nations Unies à Samoa et nous œuvrerons ensemble pour qu'elle soit une réussite.
30. Nous reconnaissons que les investissements dans la recherche, la science, la technologie et l'innovation sont fondamentaux pour atteindre ces objectifs en particulier et pour le développement durable de nos sociétés en général. Avec cette préoccupation à l'esprit, nous saluons le Dialogue politique de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation, entre nos deux continents.

31. Nous voulons assurer une croissance intérieure forte et utiliser efficacement nos ressources respectives, afin que nos populations tirent parti de la mondialisation économique. La transformation du secteur agricole, qui vise à améliorer la résilience alimentaire, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le dynamisme du secteur commercial revêtent une importance particulière pour l'Afrique. A cette fin, nous convenons de soutenir le Programme détaillé du développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le cadre du NEPAD, dont l'objectif est notamment d'atteindre un taux de croissance supérieur en développant un marché des produits agricoles qui fonctionne mieux et en assurant plus de sécurité alimentaire pour la région. Nous prenons note de l'évolution de la Politique agricole commune de l'UE et nous œuvrerons à la réalisation d'avancées en matière de cohérence avec les objectifs de développement de l'agriculture en Afrique.
32. Des mesures proactives seront nécessaires pour remédier aux problèmes que constituent la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse, qui touchent de nombreuses régions d'Afrique. Nous prenons note de la signature d'un accord de coopération par les deux Commissions sur l'utilisation de la science et technologie européenne de l'espace afin de surveiller les écosystèmes, à travers l'initiative "Surveillance Mondiale pour l'Environnement et de la Sécurité (GMES) et l'Afrique".
33. Nous reconnaissons que préserver les emplois existants et en créer de nouveaux, en particulier dans le secteur manufacturier, est une haute priorité sur les deux continents. Une industrialisation plus rapide et la modernisation du secteur des entreprises sont essentielles pour beaucoup de pays africains pour lesquels la création de valeur ajoutée par la transformation à la base des matières premières est inter-alia catalyseur de développement industriel et nécessaire pour atteindre un niveau de revenu intermédiaire. Nous nous engageons à assurer une gestion prudente et transparente de nos ressources naturelles respectives dans l'intérêt de nos populations en particulier dans les zones de conflit et dans le respect des principes de bonne gouvernance. L'UE rappelle son approche en matière d'approvisionnement responsable en minerais et propose un dialogue sur ces questions. Afin de compléter les politiques africaines dans les domaines susmentionnés, l'UE rappelle son approche en matière d'approvisionnement responsable en minerais et propose un dialogue sur ces questions.
34. Nous continuerons notre coopération pour préserver la biodiversité et les écosystèmes sur les deux continents.
35. Nous prêtons une attention particulière aux moyens de favoriser un accroissement des investissements au sein de nos pays, entre nos deux continents et en provenance du reste du monde. Il y a un besoin d'améliorer le climat des affaires pour le rendre plus favorable pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers, ainsi que pour les entreprises existantes, y compris les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent un rôle particulièrement important pour la création d'emplois. L'accès au crédit abordable, la stabilité de l'environnement politique, juridique et réglementaire, et des marchés du travail respectant les normes internationales du travail constituent autant de facteurs importants dans tous nos pays. Il en va de même de la responsabilité sociale des entreprises et du renforcement de la transparence dans le secteur financier, qui doivent faciliter la lutte contre la corruption et contre les flux financiers illicites, y compris par la mise en place de systèmes fiscaux équitables et efficaces.

36. Afin de rendre possibles les économies d'échelle nécessaires pour stimuler l'investissement et la croissance, nous réaffirmons notre conviction profonde qu'une intégration économique plus poussée est nécessaire. A cette fin, les éléments importants comprennent le développement des capacités de production et d'approvisionnement pour profiter d'un commerce plus équitable et ouvert, le développement des marchés pour le faciliter et mettre en place l'infrastructure nécessaire et les réformes de gouvernance pour que les investissements portent leurs fruits. Nous attendons du secteur privé, en partenariat avec les gouvernements, de jouer un rôle plus important dans la croissance et le développement.
37. Dans la perspective d'une intégration économique plus poussée, nous allons coopérer pour développer les transports, l'accès à l'eau potable et l'accès à l'énergie durable et financièrement accessible, en mettant l'accent en particulier sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Nous reconnaissons l'importance stratégique de promouvoir les interconnexions dans les domaines de l'énergie et du transport entre les deux continents.
38. Nous sommes également conscients de l'importance et du rôle stratégique des infrastructures "virtuelles" que permettent de développer les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier de l'internet. Nous convenons de promouvoir davantage les TIC et l'édification d'une société de l'information, inclusive, ouverte et sûre qui contribue à la croissance, au développement et à la pleine jouissance des droits de l'homme. Nous reconnaissons l'importance de la protection et la promotion des droits de l'homme en ligne conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et des traités internationaux des droits de l'homme pertinents y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
39. Nous nous engageons pleinement pour le succès de l'adoption du Programme de Doha pour le Développement et la préparation du programme de travail post Bali de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui contribue à une meilleure intégration des pays en voie de développement dans le système commercial multilatéral. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de l'engagement conformément aux mandats respectifs sur les questions des pays en voie de développement. L'UE reste déterminée à soutenir les pays africains engagés dans le processus d'adhésion à l'OMC et nous sommes attachés à mettre en œuvre de l'accord OMC de facilitation des échanges.
40. L'UE assure de son appui à la décision de l'UA de rapidement créer en Afrique une zone de libre-échange à l'échelle continentale, et propose de mettre à profit l'expérience qu'elle a tirée de la création du marché unique pour renforcer les capacités nécessaires à cette initiative. Nous continuerons à travailler en vue des Accords de Partenariat Economique (APE) qui doivent soutenir les efforts d'intégration commerciale intra africaine et régionale et en vue de la zone continentale de libre-échange prévue. Dans ce contexte, les deux parties devraient poursuivre leurs négociations sur les APE en utilisant toutes les possibilités de conclure des APE orientés vers le développement et compatibles avec l'OMC, qui soutiennent l'intégration africaine, la transformation économique et l'industrialisation et assurent la prospérité des nations au bénéfice des deux continents. Il est important que l'Afrique et l'Europe se dotent d'industries compétitives sur le plan international capables de réussir sur les marchés mondialisés d'aujourd'hui et contribuant à un développement durable. Les APE devront être structurés pour contribuer à dynamiser les échanges commerciaux réciproques et soutenir la croissance des échanges commerciaux internes à l'Afrique.

41. L'UE et les pays d'Afrique du nord concernés s'engagent également à poursuivre les négociations d'accords de zone de libre-échange complète et approfondie qui permettront d'améliorer l'accès aux marchés dans des domaines pas encore complètement ouverts.
42. Nous explorerons les modalités pour assurer un échange d'information sur la mise en œuvre d'accords commerciaux et leurs implications pour l'agenda africain d'intégration régionale et de développement industriel.
43. Le moment est venu d'opérer un changement fondamental et de privilégier à l'aide, le commerce et l'investissement, comme moyens de réduire la pauvreté et de favoriser la croissance et l'emploi. Cela étant, l'aide au développement n'en perd pas pour autant toute son utilité, bien au contraire, et nous prenons acte de la décision de l'UE de maintenir le niveau de son aide au développement et notamment l'aide pour le commerce. Nous nous engageons à travailler de concert pour rendre l'aide au développement plus efficace.
44. Nous reconnaissons pleinement la contribution positive apportée à nos débats dans le cadre du forum des affaires UE-Afrique qui s'est tenu en marge de notre Sommet. En conséquence, nous soutenons la collaboration sur une base régulière entre les secteurs privés de nos deux continents.

Populations

45. Défendre les droits de l'homme en Afrique et en Europe constitue notre devoir et nous travaillerons ensemble afin que l'année africaine des droits de l'homme en 2016 soit un succès. Conscients que la vision de l'UA est "la réalisation d'une Afrique intégrée, prospère et en paix, soutenue par ses propres citoyens et représentant une force dynamique au niveau global" et prenant également en considération les dynamiques nationales propres à chacun des pays africains, nous intensifierons notre coopération pour soutenir les droits internationaux humanitaire et des droits de l'homme. Nous organiserons des consultations régulières sur les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Nous attacherons une attention particulière à l'égalité des genres et aux droits des groupes les plus vulnérables dont les personnes handicapées, les personnes âgées et les réfugiés, ainsi qu'aux droits des femmes, des jeunes et des enfants.
46. Dans le cadre de notre coopération culturelle, nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans la lutte contre le commerce illicite de biens culturels et à œuvrer pour la protection des archives nationales.
47. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici l'année prochaine (2015). Nous sommes convaincus que l'agenda pour le développement pour l'après-2015 fournit une opportunité unique de réaliser notre vision commune d'un monde en paix, juste et équitable, exempt de pauvreté et respectueux de l'environnement. Nous travaillerons en partenariat durant les négociations à venir, afin de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un agenda pour le développement pour l'après-2015 qui soit ambitieux, inclusif et universel, et qui devrait renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'adopter une approche cohérente qui englobe les trois dimensions du développement durable – sociale, économique et environnementale – d'une manière plus équilibrée et intégrée basée sur la paix et la sécurité et des institutions démocratiques, réactives et responsables. Dans l'esprit de notre partenariat, nous continuerons à coopérer étroitement dans ce domaine.

48. Chacun devrait pouvoir jouir de la dignité que confère le travail. Nous insistons sur le fait que des emplois assortis de droits du travail, d'une sécurité sociale et avec des rémunérations décentes contribuent à une croissance plus stable, renforcent la cohésion sociale et réduisent la pauvreté. Nous avons pour objectif de libérer le potentiel d'entreprise de nos populations, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, et de favoriser l'innovation dans leurs entreprises, au bénéfice de leur propre développement, ainsi que de celui de leurs communautés et de l'économie toute entière. Nous confirmons que, comme affirmé ci-dessus, ces objectifs seront atteints en investissant dans la recherche, la science, la technologie et l'innovation, et nous nous engageons à soutenir la coopération dans ces domaines.
49. Nous nous engageons à faire en sorte que nos citoyens acquièrent dans toute la mesure du possible les connaissances et les qualifications requises et bénéficient des services nécessaires pour tirer parti des possibilités qu'offre la croissance et aider ceux qui en ont le plus besoin à sortir de la pauvreté. À cette fin, nous mènerons des politiques qui favoriseront la création d'emplois ouverts à tous, une attention particulière étant portée aux jeunes et aux femmes, y compris au moyen de l'enseignement et de la formation professionnels.
50. L'enseignement supérieur a un rôle particulièrement important à jouer pour renforcer les valeurs démocratiques et citoyennes et doter un pays des travailleurs, des cadres et des administrateurs compétents dont il a besoin pour favoriser le développement durable, le commerce et les investissements nécessaires. Nous sommes convenus d'encourager les programmes d'échanges d'étudiants entre nos deux continents et à l'intérieur de l'Afrique.
51. Proposer des soins de santé abordables, durables et de qualité qui soient accessibles à tous, y compris pour ce qui est de l'accès aux médicaments, constitue un enjeu particulier. Nous sommes convenus de nous y attacher, en intensifiant la coopération bi- et multilatérale existante, qui met l'accent nécessaire sur, entre autre, le développement des capacités productives, et en particulier la responsabilisation des jeunes, des femmes et l'égalité des genres, l'éradication de la pauvreté, l'éducation pour développer le capital humain et l'accès équitable et universel à des systèmes de santé de qualité.
52. La migration, la mobilité et l'emploi constituent pour toutes les parties une question clé. L'impact humain et social de la migration irrégulière devrait être contrecarré efficacement de manière globale, y compris en s'attaquant aux racines du phénomène et en s'assurant, entre autres moyens, d'une politique de retours efficace et concertée entre les pays d'origine, de transit et de destination.
53. Nous sommes consternés par les pertes en vies humaines provoquées par la migration irrégulière et demeurons plus que jamais déterminés à poursuivre notre action pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent à l'avenir. Nous réaffirmons notre engagement sans équivoque à lutter contre le trafic d'êtres humains qui est une nouvelle forme d'esclavage.
54. Nous nous engageons à assurer que les droits humains de tous les migrants y compris ceux de la diaspora et des victimes de trafics soient pleinement respectés. Nous reconnaissons l'apport positif d'une migration et d'une mobilité bien gérées pour les pays d'origine, de destination et les migrants eux-mêmes. Nous travaillerons ensemble pour mobiliser le potentiel des migrants au service du développement et pour réduire les coûts des transferts de fonds, y compris à travers la consolidation de l'Institut africain sur les envois de fonds. Nous exposons notre approche plus en détail dans la déclaration figurant en annexe.

55. Nous nous engageons à combattre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et tous les actes d'intolérance sur les deux continents.
56. Nous nous engageons à unir nos efforts pour atteindre les objectifs des politiques de l'UE et de l'Afrique sur l'emploi et la protection sociale, en mettant en particulier l'accent sur les petites et moyennes entreprises.
57. Nous prenons note de la tenue de la réunion du forum des organisations de la société civile d'Europe et d'Afrique en octobre 2013 et du forum de la jeunesse en avril 2014.

Mise en œuvre

58. Nous avons pris acte de la portée et des avancées de notre partenariat.
59. Nous réaffirmons notre volonté de tenir régulièrement des réunions de dialogue politique au niveau ministériel, notamment en marge d'événements internationaux.
60. Nous avons entériné la Feuille de route qui définit nos priorités stratégiques et identifie les moyens de les mettre en œuvre dans les domaines d'intérêt mutuel et avons décidé que nos priorités pour la période 2014-2017 sont :
 - Paix et sécurité
 - Démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme
 - Développement humain
 - Développement et croissance durables et inclusifs et intégration continentale
 - Questions globales et émergentes
61. Nous poursuivrons ensemble l'identification des mécanismes et structures de travail nécessaires, en fonction de nos besoins, pour la mise en œuvre des actions agréées et l'atteinte des résultats escomptés.
62. Nous notons que la mise en œuvre des priorités fera appel à un large éventail d'initiatives politiques et d'instruments de financement. Pour la période 2014-2020, plus de 28 milliards d'euros seront alloués à l'Afrique par l'UE, auxquels s'ajoutera la coopération bilatérale des Etats membres de l'UE.

Conclusion

63. Nous convenons de nous rencontrer à nouveau lors de notre cinquième sommet, en Afrique, en 2017.
-